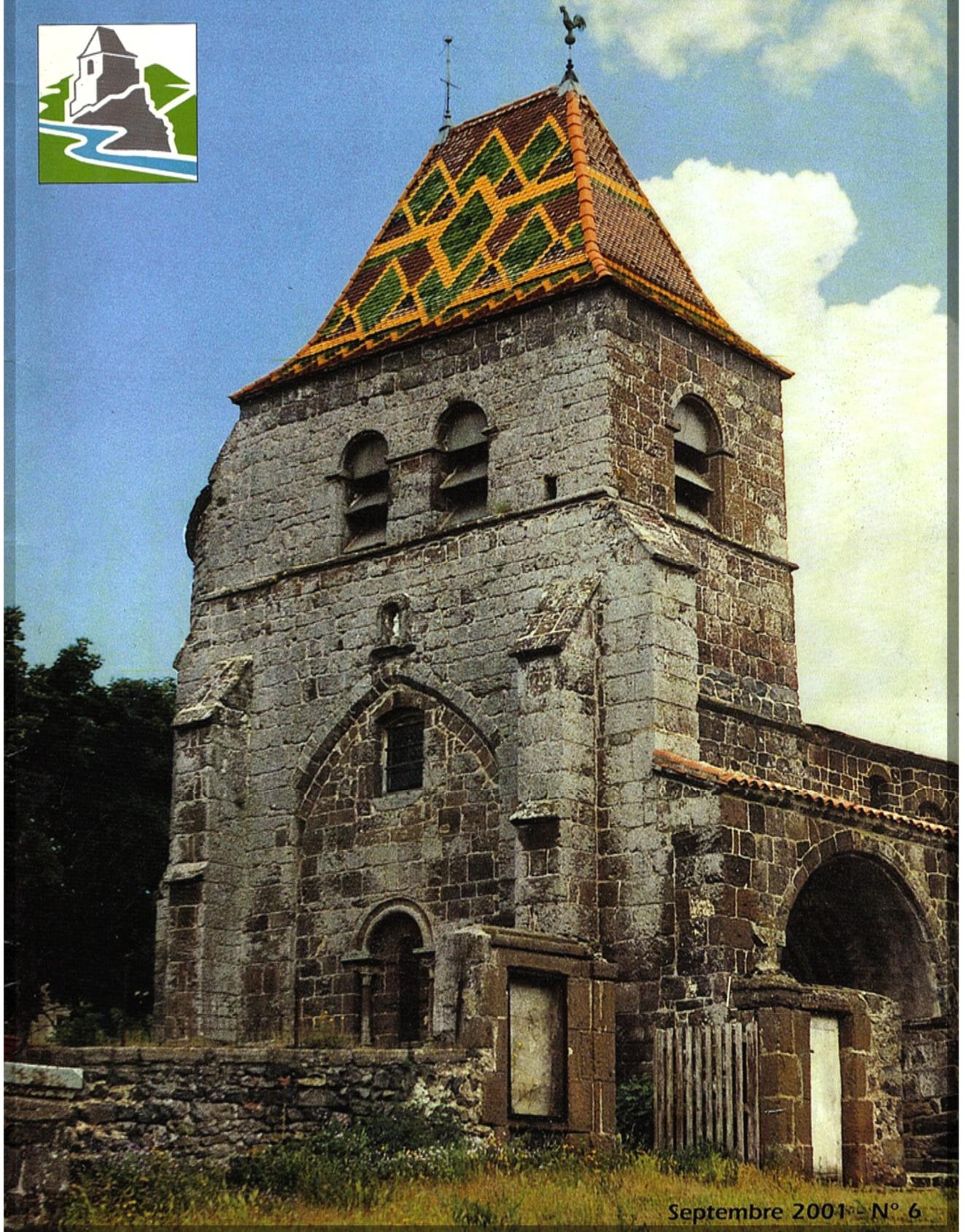


SAINT JEAN LACHALMI



Septembre 2001 - N° 6

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	Couv.
Le conseil municipal	P.1
La Communauté de Commune de Cayres-Pradelles	P.2-3-4
La voirie	P. 5
Aide à l'habitat	P.5
Le budget	P.6
Le compte administratif 2000	P.7
L'eau	P.8
La salle des fêtes	P.9
L'école	P.10-11
Le vestiaire	P.12
L'état civil	Couv.
Qualité de L'eau	Couv.

Le Mot du Maire

Chers Amis,

Voici le bulletin municipal N° 6, il paraît avec un certain retard en raison des élections municipales de mars dernier qui interdisent toutes parutions dans les 6 mois qui précèdent, mais aussi en raison d'un début d'année chargé pour le conseil municipal avec les problèmes rencontrés pour notre école notamment.

Ce bulletin a donc été réalisé rapidement et si vous retrouvez l'essentiel des informations municipales, il manque certaines rubriques (informations générales, mots croisés,...) que beaucoup attendent avec impatience. Vous retrouverez tout cela sur le prochain bulletin qui paraîtra au printemps 2002.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je voudrais remercier les électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance lors des dernières élections municipales, et aussi aux 3 membres du conseil municipal qui nous ont accompagnés pendant 6 ans et qui n'ont pas voulu renouveler leur mandat.

Le nouveau conseil municipal est vite rentré dans le vif du sujet avec la création de la nouvelle école. Cet équipement permettra à nos enfants de bénéficier des meilleures conditions pour préparer leur avenir. Mais pour que cela dure, il faudra se serrer les coudes et maintenir une vie dynamique sur notre commune. Cela passe par le maintien de notre population, et la mise en place du lotissement dans le bourg sera la prochaine étape pour faciliter ce maintien.

La mise en place de la communauté de commune de Cayres-Pradelles, vécu par beaucoup comme une contrainte, peut être une chance, si notre petite commune arrive à tirer son épingle du jeu, mais il faudra être très attentif à l'évolution de cette nouvelle structure.

Paul Braud

REDACTION – DIFFUSION
Mairie de St-Jean-Lachalm
Paul BRAUD – Denis BERAUD
Abel FAYOLLE – Annick JOUMARD
Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION
DE LA COUVERTURE
Imprimerie Jeanne-d'arc
25, rue de la gazelle
43000 – LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 02 11 34 Fax : 04 71 02 00 59

Reproduction même partielle interdite
Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2001
N° I.S.S.N. en cours

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.



Le conseil municipal

Suite aux élections municipales de mars 2001, le conseil municipal est ainsi composé :

Maire : Paul BRAUD

Maires Adjoints : Abel FAYOLLE, Charles LAC, Gaston MARTEL

Commission des Finances : Paul BRAUD, Abel FAYOLLE, Gaston MARTEL, Charles LAC, Jean-Pierre BERAUD.

Commission Appel d'offres :

Titulaires : Paul BRAUD, Gaston MARTEL, Charles LAC, Gérard CHANCELADE.

Suppléants : Jean-Pierre BERAUD, Elie CHACORNAC, Joël FAISANDIER.

Commission gestion du personnel communal : Paul BRAUD, Abel FAYOLLE, Gaston MARTEL, Charles LAC.

Commission information et communication : Paul BRAUD, Abel FAYOLLE, Denis BERAUD, Josette SARRET.

Commission liste électorale : Paul BRAUD, et deux membres à définir par la Préfecture et le Tribunal

Commission communale des impôts :

Titulaires : Jean-Pierre BERAUD, Alex BRENAS, Elie CHACORNAC, Gérard CHANCELADE, Jean-Baptiste CHAZAL.

Suppléants : René ABOULIN, Alain BESSE, Jacques CHANCELADE, Philippe GERENTON, Pierre JOHANNY, Serge PLANTIN.

Commission Bois et Forêt : Gaston MARTEL, Jean-Pierre BERAUD, Joël FAISANDIER.

Commission Gestion des Bâtiments communaux : Paul BRAUD, Denis BERAUD, Gérard CHANCELADE, Josette SARRET.

Commission Voirie : Charles LAC, Jean-Pierre BERAUD, Elie CHACORNAC, Gérard CHANCELADE.

Commission Eau et Assainissement : Abel FAYOLLE, Denis BERAUD, Gérard CHANCELADE, Jean-Baptiste CHAZAL, Joël FAISANDIER.

Commission Ecole : Paul BRAUD, Charles LAC, Jean-Pierre BERAUD, Josette SARRET.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : Paul BRAUD, Elie CHACORNAC, Gérard CHANCELADE, Jean-Baptiste CHAZAL, Josette SARRET, Thérèse BERAUD, Clémentine FAISANDIER, Augusta FAYOLLE, Marcelle GERENTON.

DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS :

Communauté de Communes des Pays de Cayres-Pradelles :

Titulaires : Paul BRAUD, Abel FAYOLLE.

Suppléants : Charles LAC, Josette SARRET.

SICTOM DES VOLCANS : Abel FAYOLLE, Jean-Baptiste CHAZAL

S.M.A.T. : Paul BRAUD, Abel FAYOLLE.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION : Elie CHACORNAC, Paul BRAUD.

CENTRE DE SOINS DU PLATEAU VOLCANIQUE : Gaston MARTEL.

SYNDICAT D'INITIATIVE DU DEVES : Abel FAYOLLE, Josette SARRET.

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES (C.N.A.S.) : Elie CHACORNAC, Joël FAISANDIER, (Alain CHACORNAC, Annick JOUMARD).

La communauté de communes de Cayres-Pradelles

Une naissance surprenante

Le 1^{er} janvier 2001, la communauté de communes de Cayres-Pradelles est née.

Sur le bulletin précédent nous vous annonçons l'échec du projet lancé par le Préfet POMEL, mais quelques jours après son arrivée en Haute Loire, le Préfet KEITA qui reprenait le dossier constatait que la commune d'Alleyras avait demandé son rattachement au secteur de Saugues, mais n'avait pas délibéré contre la création de la communauté.

Toute commune ne s'étant pas prononcée contre, étant réputée favorable au projet, la commune d'Alleyras permettait d'avoir plus des 2/3 des communes favorables et le Préfet prenait alors son arrêté de création effective au 1/1/2001.

En début d'année il a été mis en place un bureau provisoire pour expédier les opérations courantes avant les municipales.

Après les municipales, Guy Hilaire conseiller général de Pradelles a été élu Président, les vice-présidents étant les maires des quatre plus grosses communes (Marc Mouret pour Cayres, Marc Liabeuf pour Pradelles, Pierre Gibert pour Costaros, Jean Louis Reynaud pour Landos).

Le Budget de la communauté

Contrairement au SIVOM ou les communes payaient une cotisation, la Communauté encaisse sa propre fiscalité.

Il peut s'agir :

- de la taxe professionnelle unique (TPU) qui est alors la même sur toute la communauté et les communes ne perçoivent plus de taxe professionnelle.
- ou d'une fiscalité additionnelle qui est payée sur toutes les taxes.

La communauté de communes de Cayres-Pradelles a choisi la dernière formule et pour encaisser 1 million de Francs, ce qui était nécessaire pour équilibrer son budget, elle a fixé ses taux d'imposition ainsi :

Taxe d'habitation	0,89%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	5,03%
Taxe professionnelle	1,48%

Ces taux sont obtenus à partir d'une pondération entre les taux et les bases de toutes les communes. Sur la commune, la communauté va donc encaisser près de 50 000 F, le conseil municipal a donc choisi de baisser les taux communaux dans les mêmes proportions pour ne pas augmenter la pression fiscale au niveau du contribuable. Nous sommes la seule commune à avoir adopté cette attitude.

Les principales compétences prises par la communauté de communes sont :

➤ Les ordures ménagères

Cette compétence sera assurée à partir du 1^{er} janvier 2002, cela permettra d'harmoniser la facturation sur les deux cantons. Cette compétence permet aussi à la communauté d'augmenter le coefficient d'imposition fiscale et donc d'obtenir plus de dotations de fonctionnement pour la communauté.

➤ Les services à la population

Cela comprend notamment le ramassage scolaire, dont la communauté sera responsable dès le 1^{er} septembre 2001.

Pour le primaire les ramassages seront gratuits pour les familles comme actuellement pour Saint Jean Lachalm, mais le coût sera partagé à 60 % pour la communauté et 40 % pour les communes. Cela risque de nous poser quelques problèmes puisque la commune ne sera plus responsable du ramassage et n'aura plus la possibilité de déroger aux règles départementales (ramassages des – de 4 ans).

Pour le collège de Landos, la communauté payera 30 % du coût résiduel après subvention du Conseil Général, celui-ci ayant décidé de plafonner le coût pour les familles à 1 000 F maximum, il restera donc un coût de 700 F par an par enfant pour le ramassage sur le collège de Landos (contre environ 4 000 F aujourd'hui).

Sur le canton de Pradelles, le SIVOM avait mis en place une opération pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) qui devrait être étendue à l'ensemble de la communauté.

Enfin sur St Jean lachalm et Alleyras, il a été mis en place un service de transport sur le Puy pour les personnes qui n'ont pas de véhicule dont vous avez été averti début août 2001. Ce service est subventionné par la communauté qui complète la recette lorsqu'il n'y a pas assez de clients. Pour de plus amples renseignements sur ce service, vous pouvez contacter la Mairie.

✓ Le tourisme et les activités sportives

Le vélorail a été mis en place par le SIVOM de Pradelles, et transféré à la communauté. Il permet d'embaucher 7 jeunes du secteur pendant l'été, il est pour l'instant source de revenu pour la communauté. La ligne ferroviaire et le matériel ont été acquis grâce à des subventions.

En raison de leur intérêt communautaire, la piscine de Pradelles bénéficie d'une subvention de

37 000 F et le gymnase de Landos de 50 000 F. En contre partie, les autres communes ont demandé à pouvoir utiliser ces équipements de manière plus importante, affaire à suivre !

➤ L'Aménagement rural

Cela comprend notamment la rénovation du petit patrimoine. Il faut noter à ce sujet que les projets présentés il y a trois ans n'ont pu être réalisés suite à des appels d'offres infructueux. Les subventions obtenues pour les 2 cantons soit près de 1 million de francs vont donc être perdues (les travaux devaient être terminés pour le 31 décembre 2001) et il nous faudra recommencer un dossier avec certainement des financements réduits.

➤ Le développement économique

Cela correspond par exemple à la mise en place de zones d'activités intercommunales ou d'ateliers relais.

Une première réalisation est en cours avec l'atelier Méjean à Costaros, où la communauté va construire une usine relais qui sera louée ensuite à M. Méjean.

Cela permet à l'artisan de bénéficier d'aides supplémentaires au travers de subventions auxquelles il ne pourrait prétendre.

M. Méjean finance tout l'équipement intérieur, ainsi l'investissement est réparti à hauteur de 55% pour la communauté et 45% pour M. Méjean.

La communauté empruntera environ 1 200 000 F et percevra un Loyer mensuel de 12 000 F qui correspondra aux mensualités

➤ Les Employés intercommunaux sur le canton de Pradelles

Sur le canton de Pradelles, il a été mis en place une équipe de 3 employés qui travaillent sur les petites communes (Arlempdes, Barges, Saint Etienne du Vigan, Saint Arcons de Barges, et Saint Haon). Ces employés sont dans le cadre d'emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes) ce qui permet d'avoir pour l'instant un coût réduit, le but est de pérenniser ces emplois et les communes utilisatrices se partagent le coût de cette équipe (300 000 F). Certaines communes du canton de Cayres devraient mettre en place une nouvelle équipe courant 2002.

Le personnel

Dès sa mise en place, la communauté de communes a embauché 2 personnes :

1 secrétaire administrative, Roseline Serres, ancienne secrétaire de mairie à Pradelles.

1 animatrice, Delphine Gamboni, employée dans le cadre d'un emploi jeune, qui est embauchée par le SMAT et mise à disposition de la communauté.

Le siège

Longtemps sujet de discordes lors de la création de la communauté, Landos et Costaros voulant accueillir les bureaux. Un vote des délégués a tranché et choisi Costaros pour recevoir les bureaux de la communauté.

Pour l'instant, les bureaux se situent dans l'ancienne école St Charles, près de l'église, ils sont loués par la Mairie de Costaros, mais cette situation risque d'être provisoire.

Et maintenant, les Pays

Après la création des communautés de communes, le Préfet nous incite à mettre en place une nouvelle structure créée par la même loi que les communautés de communes : Les Pays. Cette structure a pour but de recevoir des subventions (notamment les fonds européens), et de les redistribuer aux communautés de communes.

Le SMAT avait souhaité voir son territoire transformé en Pays, mais le Préfet a refusé cette structure et a découpé notre département en trois Pays qui ressemblent aux arrondissements.

La communauté se retrouve donc rattachée au secteur Centre qui tarde à se mettre en place alors que le Pays de Lafayette à l'Ouest, et le pays du Velay-Forez à l'Est sont déjà constitués.

La voirie

Les routes communales

En 2000, le programme prévu en 1999 s'est enfin réalisé avec les routes d'Arzac, de Vabrettes, de Conil à la RD 589, de Sansac à RD 333 et de Sansac à Séjallières. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS avec un coût de 817 618,02 F H.T. auquel il convient d'ajouter les honoraires de la D.D.E. pour 35 275,71 F H.T. qui ont été réglés en 2001.

Sur ces travaux nous avons bénéficié d'une subvention DGE de 94 260 F perçue en 2001.

En 2001, nous n'avons pas fait de travaux sur ces voiries compte tenu de l'effort important réalisé en 2000 et des autres investissements qui sont importants.

La voirie rurale

Cet été 2001, l'entreprise Arnaud de Cayres a aménagé des chemins ruraux sur Sansac et Belvezet, le chemin de Sansac aurait dû être réalisé en 2000, mais l'entreprise n'avait pu le faire à l'automne. Ces travaux sont subventionnés par le conseil général à hauteur de 40%.

Aide à l'habitat

Nous avons évoqué la mise en place d'une OPAH sur le secteur, mais il faut savoir que vous pouvez bénéficier des mêmes aides sans cette OPAH. En 2000, les fonds qui servent à financer l'amélioration de l'habitat en Haute Loire ont été utilisés à 40% et une grande partie de l'enveloppe qui nous était allouée est remontée à Paris.

Le Préfet nous a donc incité à informer la population, car il y a à peine 30% des personnes qui ont droits à ces aides qui les sollicitent.

Sous certaines conditions de revenu, il est donc possible de bénéficier d'aide de l'Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) lorsque vous améliorez votre logement.

Ces aides sont possibles pour :

- Les locaux destinés à devenir la résidence principale ou qui le sont déjà (occupés pendant 8 mois par an).
- Les locaux que vous vous engagez à louer pendant 10 ans.

Les travaux subventionables sont :

- Remise en état de l'immeuble.
- Amélioration du confort des logements.
- Travaux d'économie d'énergie.
- Isolation, amélioration du rendement thermique.
- Travaux d'accessibilité pour handicapés.

Les taux de subventions sont de 25 à 35 % en fonction du type de travaux et peuvent être complétés par une aide des caisses de retraites dans le cadre du maintien à domicile en fonction des fonds de chaque caisse de retraite.

Mais les dossiers doivent être réalisés et la subvention obtenue bien avant le début des travaux et vous avez 2 ans pour finir les travaux après l'accord de subvention.

D'autre part, seuls les travaux réalisés par un artisan sont subventionables.

Nous vous invitons à vous renseigner à la Mairie ou à la Direction Départementale de l'Équipement (service ANAH) pour tous renseignements complémentaires.

Le budget

Les taux d'impositions 2001

Comme nous l'avons vu précédemment, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur la commune et a donc appliqué une baisse équivalente à l'augmentation liée à la communauté. Mais cette baisse a quelques incidences car tous les taux étant liés, nous avons baissé de 7% l'ensemble des taux comme le montre le tableau ci-dessous.

	Ancien taux	Nouveau taux	Communauté	Total	Variation
Taxe Habitation	9,87	9,18	0,89	10,07	+0,20
Taxe Foncière Prop. Bâties	17,97	16,72	1,28	18,00	+0,03
Taxe Foncière Prop. Non Bâties	76,79	71,45	5,03	76,48	-0,31
Taxe professionnelle	24,29	22,60	1,48	24,08	-0,21

Ainsi la commune a perdu 49 650 F de recette qu'elle abandonne à la communauté de communes, mais en contre partie nous ne paierons plus :

La cotisation au SIVOM	28 560 F
La cotisation au SMAT (à partir de 2002)	5 256 F
Et le ramassage scolaire du primaire	10 000 F

L'incidence sera peu importante pour la commune.

Le relais hertzien du Devès est à Séneujols

Lorsque nous avons reçu les bases d'imposition pour 2002, nous avons été très surpris de découvrir une baisse très importante des bases d'impositions de la taxe foncière sur les propriétés bâties et une progression importante des bases de la taxe professionnelle.

Renseignements pris, il s'avère que les deux étaient liées. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2001, France Télécom est soumise à la taxe professionnelle, l'administration a donc été amenée à implanter correctement le relais hertzien du Devès, et le cadastre a constaté que celui-ci était construit sur la commune de Séneujols. Séneujols a alors récupéré la taxe foncière sur les propriétés bâties, une grosse partie de la taxe professionnelle (nous avons eu les reliquats compte tenu des câbles et installations techniques qui sont sur la commune).

Globalement la commune a perdu 5 000 F de recette par rapport au passé, mais si le relais avait été sur la commune c'est 80 000 F de taxes en plus que nous aurions eu.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	855,00 F	130,34 €
Repas et cadeaux	5 473,51 F	834,43 €
Dépenses de fonctionnement	6 328,51 F	964,77 €
Subvention communale	5 000,00 F	762,25 €
Excédent antérieur au 01/01/2000	3 207,53 F	488,98 €
Recettes de fonctionnement	8 207,53 F	1 251,23 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2000	1 879,02 F	286,46 €

Le Compte Administratif 2000

Le fonctionnement

Achats et frais	148 335,88 F	22 613,66 €
Frais de personnel	341 520,97 F	52 064,54 €
Impôts et taxes	54 257,00 F	8 271,43 €
Services extérieurs	128 124,50 F	19 532,45 €
Frais généraux	51 952,92 F	7 920,17 €
Autres frais généraux	243 902,42 F	37 182,68 €
Frais financiers	99 520,75 F	15 171,84 €
Charges antérieures	2 250,00 F	343,01 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 247 312,14 F	190 151,51 €
Dépenses de fonctionnement	2 317 176,58 F	353 251,29 €

Remboursement salaires (CEC)	46 556,30 F	7 097,46 €
Location des appartements	75 460,00 F	11 503,80 €
Remboursement service des Eaux	29 850,00 F	4 550,60 €
Vente de Bois	7 470,00 F	1 138,79 €
Recouvrement divers	113 116,03 F	17 244,43 €
Dotations versées par Etat	785 340,33 F	119 724,36 €
Impôts indirects	26 655,69 F	4 063,63 €
Contributions directes	715 985,00 F	109 151,21 €
Produits antérieurs (excédent au 31/12/99)	1 026 840,54 F	156 540,83 €
Recettes de fonctionnement	2 827 273,89 F	431 015,13 €
Excédent de fonctionnement	510 097,31 F	77 763,83 €

Les investissements

Remboursement capital d'emprunts	302 774,48 F	46 157,67 €
Travaux sur bâtiment et divers	215 540,10 F	32 858,88 €
Travaux de voirie	1 010 776,35 F	154 091,86 €
Dépenses d'investissement	1 529 090,93 F	233 108,41 €

Subventions d'équipements	186 218,79 F	28 388,87 €
Prélèvement / recettes de fonctionnement	1 247 312,14 F	190 151,51 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	53 190,00 F	8 108,76 €
Vente de terrain	1 350,00 F	205,81 €
Recouvrement subventions	41 020,00 F	6 253,46 €
Recettes d'investissement	1 529 090,93 F	233 108,41 €

L'eau

Les travaux de réfection de la conduite principale se sont terminés au printemps 2000. depuis, il n'y plus eu de panne.

Le coût définitif des travaux est le suivant :

Roux	Conduites	799 632,00 F H.T.
Cégelec Alstom	Station de Pompage	204 835,99 F H.T.
DDAF	Maîtrise d'œuvre	88 132,69 F H.T.
Agriculteurs	Indemnité perte de récolte	5 059,30 F. H.T.
TOTAL		1 092 600,70 F. H.T.

Pour financer ces travaux, nous avons réalisé un emprunt de 1 million de francs à 5,40 % auprès de la Banque Populaire du Massif Central.

Au niveau de la qualité de l'eau, les travaux ont aussi permis d'améliorer les résultats des analyses et comme le montre la carte en fin de bulletin notre commune a enfin une eau de bonne qualité bactériologique. Ceci est d'autant plus important que nous ne réalisons aucun traitement au chlore sauf en période estivale lorsque la deuxième source est en service.

Par contre, le taux de nitrates est toujours important avec un taux de 20 mg par litre (maximum autorisé 50 mg), il faudra absolument mettre en place le périmètre de protection et respecter les contraintes.

Le budget du service des EAUX

Le fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Electricité	22 189,77 F	Redevances	139 068,52 F
Fournitures	25 492,95 F	Remboursement travaux	7 992,01 F
Analyses	2 252,00 F	Produits Exceptionnels	349,84 F
Frais de Télécommunications	274,69 F		
Pertes/créances irrécouvrables	437,32 F		
Remboursement à la commune	29 850,00 F		
Taxes et cotisations	14 679,00 F	Excédent antérieur	53 240,88 F
Amortissement	33 543,00 F		
Excédent de fonctionnement	71 932,52 F		
TOTAL	200 651,25 F	TOTAL	200 651,25 F

Les investissements

Dépenses		Recettes	
Travaux	1 008 964,55 F	Amortissement	33 543,00 F
		F. C. T. V. A.	29 085,00 F
		Emprunt	1 000 000,00 F
Déficit antérieur	449 238,09 F	Subventions	362 198,90 F
		Déficit d'investissement	33 375,74 F
TOTAL	1 458 202,64 F	TOTAL	1 458 202,64 F

La salle des fêtes

Présenté dans le précédent bulletin municipal, ce projet s'est mis en place en fin d'année 2000 et les travaux de construction ont débuté ce printemps.

Le plan qui vous avait été présenté a subi quelques modifications lors du dépôt du permis de construire, l'entrée et les sanitaires ont été modifiés pour permettre une accessibilité plus aisée aux personnes à mobilité réduite.

L'appel d'offre a été lancé à l'automne 2000 et a donné le résultat suivant :

LOTS	ENTREPRISES	ESTIMATION	MARCHES
Gros œuvre	Carvalho – Espaly	359 000,00 F	334 574,70 F
Charpente	Jammes – Chaspuzac	350 000,00 F	410 951,70 F
Menuiserie	Jammes – Chaspuzac	176 000,00 F	175 859,40 F
Plâtrerie peinture	Dessimond – Cayres	181 000,00 F	195 451,00 F
Carrelage	Changea – Bessamorel	103 000,00 F	80 772,10 F
Plomberie sanitaire	Pradier Courriol – Laussone	28 000,00 F	26 019,64 F
Electricité	SCEE - Dunières	168 000,00 F	144 163,00 F
TOTAL		1 365 000,00 F	1 367 791,54 F

Il y avait une trentaine d'entreprises qui avaient soumissionné, les lots charpente et plâtrerie peinture n'ont pas été attribués sur l'appel d'offre, mais dans un marché négocié. Il y a dans les marchés environ 50 000 F de sommes à valoir qui correspondent à d'éventuels travaux non prévus dans le descriptif. Le coût devrait donc être voisin de 1 320 000 Francs s'il n'y a pas d'imprévus.

Pour la réalisation de cet équipement, nous bénéficions des subventions suivantes :

Dotation Globale d'Équipement 2000 :	175 680 F
Dotation Globale d'Équipement 2001 :	87 320 F
Conseil Général :	146 250 F
Conseil Régional (Ossature Bois)	118 000 F
Réserve Parlementaire :	100 000 F
EDF :	7 000 F
Soit un total de :	634 250 F soit près de 50% de l'investissement

De plus, nous avons bénéficié d'une subvention (Amendes de Police) de 49 025 F pour l'aménagement du parking qui a permis avec la réfection de l'éclairage publique de bien améliorer l'aspect de l'entrée du bourg.

Les conditions météorologiques ont fortement retardé le début du chantier et la fin des travaux qui était prévue pour novembre 2001 devrait plutôt se situer en mars ou avril 2002.

Cette salle sera disponible pour toutes les associations de la commune, mais aussi pour les particuliers. Les demandes actuelles nous laissent supposer qu'elle sera utilisée régulièrement. Le conseil municipal fixera en fin d'année les conditions d'utilisations avec des attributions prioritaires aux associations et habitants de la commune.

L'école

Depuis la fin 2000, nous savions que l'avenir de l'école du Sacré Cœur été compromis. Lors de sa visite à l'école pour le contrôle des enseignantes, l'inspecteur de l'Education Nationale avait sollicité le passage de la commission de sécurité. En effet, la maternelle était située à l'étage, l'école aurait dû être classée en quatrième catégorie et plus en cinquième.

Le passage de la commission de sécurité a eu lieu le 4 décembre 2000. Après cette visite et lors d'une réunion au SDIS la commission a sollicité des travaux importants et demandé la fermeture de l'école.

La direction diocésaine nous demandait de mettre à disposition un bâtiment pour l'école. Pour cela, nous sollicitons une subvention auprès du Conseil Général, qui nous répondait que l'Etat ne pouvait financer une école privée.

Devant ce refus, nous avons pris un rendez-vous avec l'inspecteur d'Académie (M. Jacquet) qui nous incitait à ouvrir une école publique, en sachant qu'il s'engageait à maintenir deux classes pendant les deux premières années quel que soit l'effectif des élèves.

Le conseil municipal en accord avec les parents d'élèves a demandé l'ouverture d'une école publique, et s'est engagé à construire un nouvel établissement.

Une année de transition

Pour l'année scolaire 2001-2002, l'école est installée dans la mairie, la primaire à la place de la salle de réunion et la maternelle dans l'appartement au-dessus.



l'aménagement de la salle de classe dans la mairie

les professeurs d'écoles ont été nommés le 28 juin 2001, il s'agit de :

Carine Benaim qui sort de l'IUFM, elle assurera la direction et enseignera aux primaires.

Séverine Bouquet qui a été pendant 3 ans à Monistrol d'allier s'occupera de la maternelle.

Pour les assister dans leurs fonctions, la commune a embauché Michelle Micheli pour assurer la fonction d'aide maternelle, en contrat CES, fonction qu'elle avait déjà assuré à l'école privée. Elle effectuera 20 heures par semaine en assurant l'accueil le matin à partir de 8 heures 30 et la cantine à midi.

Pour l'ouverture de cette nouvelle école le mobilier et les tableaux ont été entièrement renouvelés avec un investissement de 28 899,74 F hors taxes, subventionné à 45% par le Conseil Général.

Il a été acheté du matériel pédagogique, fournitures et manuels pour près de 15 000 F.

Le projet de la nouvelle école

En collaboration avec notre architecte, Mme Seydoux, nous avons réfléchi à la meilleure solution pour l'implantation de cette nouvelle école.

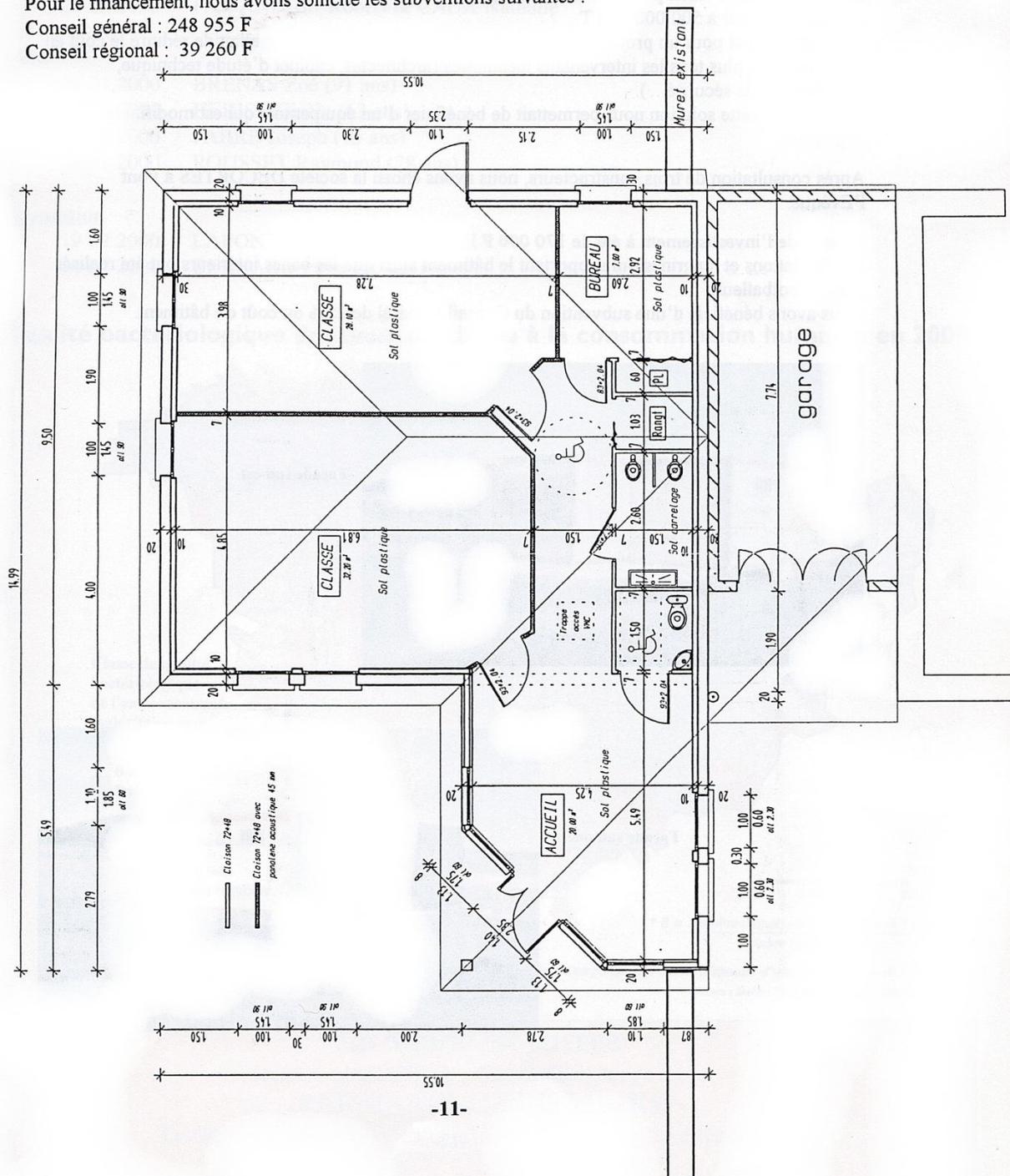
Après maintes discussions et tractations, notre choix s'est porté sur un projet d'agrandissement du bâtiment de la Mairie avec construction d'un appentis sur le coté ouest.

Le devis des travaux s'établit à : 577 500 F HT

Pour le financement, nous avons sollicité les subventions suivantes :

Conseil général : 248 955 F

Conseil régional : 39 260 F



Le vestiaire

Le conseil municipal a souhaité mettre à disposition du club de foot des installations plus adéquates à la pratique du sport avec un minimum d'équipement sanitaire.

Un premier projet établi par notre architecte pour une construction traditionnelle laissait apparaître un coût supérieur à 500 000 F.H.T..

Nous avons opté pour un projet de construction modulaire qui nous permettait de réduire le coût en supprimant en plus tous les intervenants techniques (architectes, cabinet d'étude technique, coordinateur de sécurité...).

D'autre part cette solution nous permettait de bénéficier d'un équipement qui est modifiable et déplaçable.

Après consultation de trois constructeurs, nous avons choisi la société DECORTES à Pont l'Evêque.

Le coût de l'investissement a été de 170 000 F.H.T..

Les fondations et longrines qui supportent le bâtiment ainsi que les bancs intérieurs ont été réalisés par les footballeurs.

Nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 25% du coût du bâtiment.



Façade sud-est



Façade sud-ouest

L'état civil en 2000

Naissances

14 07 2000 FAISANDIER Charlyn
13 11 2000 VIGOUROUX Elodie

Mariages

08 07 2000 HERISE Philippe & BIROT Karine
26 08 2000 FAISANDIER Robert & CAUX Nathalie

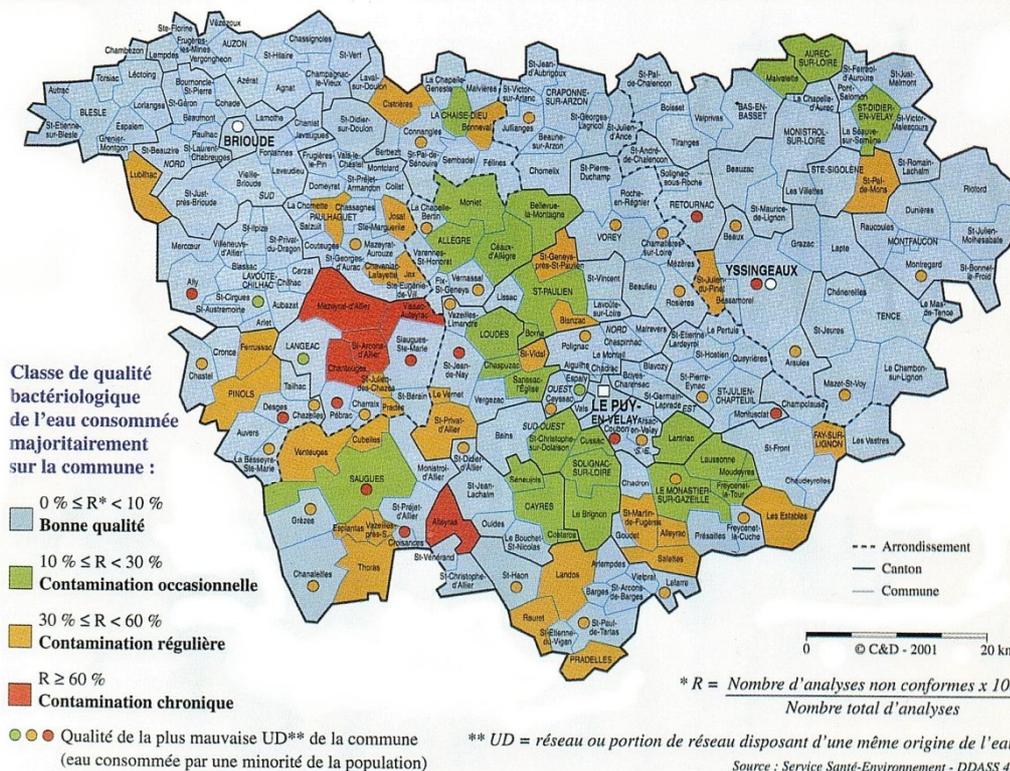
Décès

29 01 2000 BRENAS Zoé (91 ans)
24 02 2000 HERISE Gisèle (63 ans)
30 08 2000 FABRE Joseph (75 ans)
18 11 2000 ROUSSET Raymond (78 ans)

Inhumation

19 02 2000 LAFONT Irma (76 ans)
14 02 2000 BERNARD Félix (80 ans)

Qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine en 2000



La Mairie est ouverte

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI de 9 h à 12 h

PERMANENCE DU MAIRE

Le dimanche matin de 10 h 30 à 12 heures ou le samedi sur rendez vous

Tél. : 04 71 57 57 27 – Fax : 04 71 57 55 43

E-mail : mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr

Les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg

Avant



Après



Le calvaire rénové au-dessus de la mairie

